

SAINT GAL - COMMUNE

Séance du 12 avril 2024

Membres en exercice : 7	Date de la convocation: 08/04/2024 Le douze avril deux mille vingt-quatre à 20h30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER
Présents : 7	Présents : Monsieur Jean-Luc GOAREGUER, Madame Elise BOUQUET, Madame Chrystel VALLY, Madame Nadine BEAUFILS, Madame Laure LAMETH, Monsieur Stéphane DIET, Monsieur René AMARGER
Votants : 7	
Pour : 7	
Contre : 0	Représentés :
Abstentions : 0	Excusés :
	Absents :
	Secrétaire de séance : Madame Laure LAMETH

Objet : Vote du budget primitif 2024 - SERVICE EAU DE SAINT GAL - 2024_DE_011

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 du SERVICE EAU DE SAINT-GAL,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du SERVICE EAU DE SAINT-GAL pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 104 274,42 €

En dépenses à la somme de : 104 274,42 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	9 231,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 300,00 €
014	Atténuations de produits	1 338,00 €
022	Dépenses imprévues	490,42 €
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	903,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		18 262,42 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	5 217,22 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 804,00 €
74	Subventions d'exploitation	1 342,00 €
75	Autres produits de gestion courante	587,89 €
77	Produits exceptionnels	1 311,31 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		18 262,42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	1 311,31 €
66	Interconnexion des réseaux	71 856,69 €
67	Forage eau brute	3 100,00 €
68	Alternative alimentation en eau des agriculteurs	9 744,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		86 012,00 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	3 807,66 €
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	76 520,34 €
68	Alternative alimentation en eau des agriculteurs	5 684,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		86 012,00 €

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire,

Jean-Luc GOAREGUER

Laure LAMETH

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 22/ 04/ 2024
et publié ou notifié

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 22/04/2024

Date de réception de l'AR: 22/04/2024

048-214801532-2024_DE_011-DE

A G E D I